



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle sécurité sanitaire de la production des végétaux

5 rue Françoise Giroud - CS 67516
44275 NANTES Cedex 2

Fax : 02.72 74 71 49

Réf : JNDC / SH – 2020 - 022

Dossier suivi par :
Stéphanie HUDE 02 72 74 71 22

**Objet : Agrément des conseillers, distributeurs,
applicateurs de produits phytopharmaceutiques**

Courriel :
sral-agrements-phyto.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION
EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques*

l'organisme MR BRICOLAGE

**domicilié ZAC de la Rivière
12 rue des Fileuses
85160 SAINT JEAN DE MONTS**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PL01395**

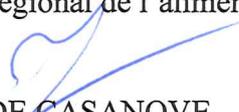
pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 15 janvier 2020

Le Chef du Service régional de l'alimentation,


Jean-Noël DE CASANOVE